

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 1er février 2024 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Sainte-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Doris Gilbert
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

12-02-24

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2024
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 1er février 2024
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 6.1 - Service incendie
 - 6.2 - Équipement d'air respirable
 - 6.3 - Dérogation mineure / CTL Acoustique
- 7 - QUESTIONS DIVERSES
 - 7.1 - Oeuvre des loisirs
 - 7.2 - Centre sportif Claude-Bédard
 - 7.3 - Regroupement des Offices d'habitation
 - 7.4 - OMH Beauce-Etchemins
 - 7.5 - École Fleurs-de-Soleil
 - 7.6 - Règlement sur la sécurité publique
 - 7.6.1 - Avis de motion - modification règlement no 210-22 sur la sécurité publique
 - 7.6.2 - Projet de règlement de modification au règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés
 - 7.7 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes
 - 7.8 - Commission municipale du Québec
 - 7.9 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins
 - 7.10 - Projet Frigo communautaire
 - 7.11 - Transport Québec
 - 7.12 - Politique de soutien au projet structurant
- 8 - CORRESPONDANCE
 - 8.1 - FQM
 - 8.2 - SADC Bellechasse-Etchemins
 - 8.3 - MRC des Etchemins
 - 8.3.1 - Déjeuner-conférence
 - 8.3.2 - Appel de candidatures
 - 8.4 - Mini-Scribe
- 9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité:

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

ADOPTÉE

13-02-24

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2024 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnée soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

14-02-24

4.1 - Comptes fournisseurs au 1er février 2024

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 1er FÉVRIER 2024

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C2400053	MINISTRE DES FINANCES	448,55	448,55
C2400054	PITNEYWORKS	2 184,53	2 184,53
C2400055	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	14 441,24	14 441,24
C2400056	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	6 030,90	6 030,90
C2400057	BANQUE ROYALE DU CANADA	1 750,14	1 750,14
C2400058	MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	189,80	189,80
C2400059	DORYFOR INC.	3 528,91	3 528,91
C2400060	PHIL LAROCHELLE EQUIPEMENT INC.	7 343,86	7 343,86
C2400061	LES ENTREPRISES AKT	1 063,52	1 063,52
	FRÉDÉRIK LAPOINTE	248,80	248,80
	YVAN GAGNON	297,48	297,48
C2400062	JOSÉE ROCHEFORT	68,97	
C2400063	AON HEWITT	5 342,00	
C2400064	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	12 011,08	
C2400065	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	4 488,93	
C2400066	BENEVA	4 095,97	
C2400067	GROUPE CCL	151,77	
C2400068	SOGETEL INC.	601,80	
C2400069	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	5,00	
C2400070	HYDRO-QUEBEC	2 514,90	
C2400070	HYDRO-QUEBEC	2 045,06	
C2400070	HYDRO-QUEBEC	664,37	
C2400071	FQM SERVICES, COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ	7 967,77	
C2400072	PAGES JAUNES INC.	169,60	
C2400073	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	535,01	
C2400074	DÉPANNÉUR SAINTE-JUSTINE	425,04	
C2400075	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	2 330,76	
C2400076	TRANSPORT AUTONOMIE BEAUCE-ETCHEMINS	5 486,18	
C2400077	TOURISME CHAUDIÈRE-APPALACHES	423,34	
C2400078	FONDATION DE L'ÉCOLE DES APPALACHES	250,00	
C2400079	CAMIONS GLOBOCAM BEAUCE INC	21,50	

C2400080	CIMA, SOCIETE D'INGENIERIE	25 518,87	
C2400081	NOUVEL ESSOR	500,00	
C2400082	UAP INC.	192,28	
C2400083	EUROFINS ENVIRONEX	653,64	
C2400083	EUROFINS ENVIRONEX	273,07	
C2400084	M.R.C. DES ETCHEMINS	24 658,00	
C2400085	EMCO DISTRIBUTION LTEE	19 061,87	
C2400086	EBI ELECTRIC	3 492,71	
C2400087	RÉSEAU BIBLIO	10 500,06	
C2400088	PAROISSE SAINTE-KATERI-TEKAKWITHA	700,00	
C2400089	CLUB MOTONEIGE LANGEVIN INC.	100,00	
C2400090	J.A. LARUE INC.	46,83	
C2400091	L'ARCHE LE PRINTEMPS	50,00	
C2400092	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	333,29	
C2400093	GYRO-TRAC CORPORATION	683,94	
C2400094	FRÉDÉRIK LAPOINTE	316,18	
C2400095	MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS	2 386,50	
C2400096	RÉGIE INCENDIE SECTEUR EST DES ETCHEMINS	39 525,42	
C2400097	GLS	88,81	
C2400098	DÉNEIGEMENT WL	98,09	
C2400099	BRANDT	644,60	
C2400100	FOLO COMMUNICATIONS	31,62	
C2400101	ENERGIES SONIC INC.	1 666,53	
C2400102	TOROMONT CAT QUÉBEC	264,92	
C2400103	BCN ÉNERGIE INC	10 251,44	
C2400104	MARCO VENABLES	1 391,15	
C2400105	WEBLEX DESIGN INC.	3 834,25	
C2400106	MINSTRE DES FINANCES	358,84	
C2400107	LES HUILES DESROCHES INC	6 901,73	
	TOTAL	241 651,42	37 527,73
	SOLDE À PAYER	204123,69	
	ENCAISSE	-252030,47	

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'est discuté à cet item de l'ordre du jour.

6 - INSPECTEUR MUNICIPAL

6.1 - Service incendie

Monsieur le maire Christian Chabot a assisté à la dernière réunion du conseil d'administration de la Régie des incendies et il dresse un compte rendu de cette réunion notamment en ce qui a trait au dossier des mâchoires de vie.

6.2 - Équipement d'air respirable

La demande d'aide financière déposée par la MRC des Etchemins pour l'achat regroupé d'un système d'air respirable pour la sécurité incendie et d'une remorque avec réserve de bonbonnes ainsi que l'acquisition d'un système de communication régional pour la sécurité incendie a été rejetée par le MAMH en raison du fait qu'il ne dispose plus des fonds nécessaires pour le financement de nouvelles initiatives.

15-02-24

6.3 - Dérogation mineure / CTL Acoustique

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par CTL Acoustique inc qui désire ajouter 2 logements au sous-sol sans agrandir le bâtiment existant de 4 logements et ce, sur un terrain qui possède une profondeur de 33,70 mètres comparativement à la norme de 60 mètres prévue à l'article 5.1.4 du règlement de lotissement no 150-15 ainsi qu'une superficie de 1060,8 m² comparativement à la norme de 1 200 m² prévue à l'article 5.1.4 du règlement de lotissement no 150-15 ;

QUE cette demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Justine ;

QUE le conseil municipal est d'avis que le fait de refuser cette demande causerait un préjudice sérieux au demandeur ;

QUE ledit conseil municipal est également d'avis que le fait d'accorder cette dérogation mineure ne portera pas atteinte aux droits de propriété des propriétaires voisins.

ADOPTÉE

7 - QUESTIONS DIVERSES

7.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait au tournoi 6 pack adulte, à la patinoire extérieure, à la journée hivernale du 9 mars et au camp de jour.

7.2 - Centre sportif Claude-Bédard

Le conseil est informé de la visite de l'ajusteur d'assurances Claude Lévesque et de l'ingénieur Jean-Daniel Lemay qui a eu lieu le 31 janvier.

Selon, monsieur Lévesque, le rapport de cette visite devrait être disponible d'ici 2 semaines.

7.3 - Regroupement des Offices d'habitation

Monsieur Jean-Guy Labbé dresse un rapport de la dernière réunion du conseil d'administration de l'OMH Beauce-Etchemins et du fait que l'office de Lac-Etchemin adhérerait finalement avec le regroupement de Bellechasse-Etchemins.

Il fait également état du nombre de logements vacants et du projet d'agrandissement du stationnement.

16-02-24

7.4 - OMH Beauce-Etchemins

Il est proposé par Doris Gilbert,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise l'admissibilité d'un logement au Programme de supplément au loyer, volet 1 régulier, catégorie famille et autorise l'Office d'habitation Beauce-Etchemins à gérer le supplément au loyer attribué à l'entente et s'engage à assumer 10% des coûts de ce programme.

ADOPTÉE

Monsieur le maire Christian Chabot se retire de la discussion pendant l'analyse de ce dossier.

7.5 - École Fleurs-de-Soleil

Le conseil analyse la liste des travaux qui pourraient être effectués par les employés municipaux avant ou après les travaux prévus au devis pour la réfection de la cour de l'École Fleurs-de-Soleil.

7.6 - Règlement sur la sécurité publique

7.6.1 - Avis de motion - modification règlement no 210-22 sur la sécurité publique

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Jean-Guy Labbé, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement de modification au règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés.

Jean-Guy Labbé, conseiller

17-02-24

7.6.2 - Projet de règlement de modification au règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le Règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2022 et que ce règlement est entré en vigueur le 12 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit conseil municipal désire adopter un règlement de modification au règlement no 210-22 dans le but d'apporter certaines modifications à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine adopte le projet de règlement no 223-23 visant à modifier le Règlement no 210-22 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés et ce, de la façon suivante:

ARTICLE 1. Le règlement numéro 223-23 intitulé « Règlement sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés » est par les

présentes, modifié à toutes fins que de droit de telle sorte que :

1.1 À l'article 2.1.28, remplacer le 3^e tiret par : « Le demandeur ou l'artificier est responsable du lieu d'artifice. »

1.2 À l'article 4.1, remplacer le texte par le suivant : « Le présent chapitre s'applique à tout système d'alarme anti-intrusion, incluant les nouveaux systèmes et ceux déjà installés ou en usage le jour de l'entrée en vigueur du présent règlement. »

1.3 À l'article 5.1.7, remplacer le chiffre « 30 » par « 6 ».

1.4 Ajouter l'article 7.2.15 comme suit :

ARTICLE 7.2.15 CIRCULATION – DÉRAPAGE

Avoir fait déraiper un véhicule sur un chemin public ou sur un terrain où le public est autorisé à circuler (n/a si conduite normal d'un véhicule). Amende : 100 \$ »

ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

18-02-24

7.7 - Vente d'immeubles pour le non-paiement des taxes

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Sainte-Justine ordonne au secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal, de transmettre avant le vingtième jour de février 2024 au bureau de la MRC des Etchemins, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires:

1- Alvaro Christian Rojas Fernandez sur le lot 3 915 906 pour une somme de 4 081,64\$

ADOPTÉE

7.8 - Commission municipale du Québec

Ce rapport de la vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec dresse un portrait des régies intermunicipales constituées de municipalités de moins de 100 000 habitants.

7.9 - Transport Autonomie Beauce-Etchemins

Le rapport statistique des transports effectués par Transport Autonomie au cours de l'année 2023 est remis au conseil municipal.

La lecture de ce rapport nous permet de constater que 785 transports ont été effectués à Sainte-Justine en 2023.

7.10 - Projet Frigo communautaire

Suite à l'analyse de ce dossier, le conseil serait disposé à participer au projet de Frigo communautaire présenté par la Chambre de Commerce.

Le lieu reste à déterminer.

7.11 - Transport Québec

Ce communiqué de Transport Québec vise à donner des exemples de mesures de modération de la circulation dans le but d'influencer le comportement des conducteurs relativement à la vitesse au volant.

7.12 - Politique de soutien au projet structurant

Monsieur le maire informe le conseil que la MRC projette de prendre un montant de 20 000\$ dans l'enveloppe du PSPS afin de le remettre à l'Essentiel des Etchemins pour la relocalisation de leurs locaux.

8 - CORRESPONDANCE

8.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été remise aux membres du conseil municipal.

8.2 - SADC Bellechasse-Etchemins

Aucun membre du conseil n'est intéressé par cet événement organisé par la SADC Bellechasse-Etchemins.

8.3 - MRC des Etchemins

8.3.1 - Déjeuner-conférence

Aucun membre du conseil n'est intéressé à participer à ce déjeuner-conférence organisé par la MRC des Etchemins.

19-02-24

8.3.2 - Appel de candidatures

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine autorise le comité de la Bibliothèque Roch-Carrier à présenter une demande d'aide financière dans le cadre de l'entente de développement culturel Chaudière-Appalaches, volet C, pour l'acquisition d'équipements et l'amélioration des infrastructures culturelles;

QUE monsieur Jean-Guy Labbé soit autorisé à signer les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

8.4 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ pour le mois de février est remis aux membres du conseil.

20-02-24

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité qu'à 20h35, la présente séance soit ajournée au 22 février 2024 à 19h30.

ADOPTÉE

Directeur général et greffier-trésorier

Maire